



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoints
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE NOTRE-DAME DE LA COURONNE
DELIBERATION N°2017/06 – 093**



**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
DES L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA COURONNE
DELIBERATION N°2017/06 – 093**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame.

La demande de l'école Notre-Dame porte cette année sur 86 élèves, comprenant 31 élèves en maternelle (26 en 2016) et 55 élèves en élémentaire (49 en 2016).

Pour mémoire, cette participation était fixée comme suit les années précédentes :

Année	Nombres d'élèves	Participation/enfant	Total
2012	76	374,43 €	28 456,68 €
2013	78	378,92 €	29 555,76 €
2014	77	381,19 €	29 351,63 €
2015	82	381,19 € + 5/10 ^{ème} (1 enfant ayant quitté en cours d'année)	32 210,55 €
2016	75	381,19 €	28 589,25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

DE MAINTENIR le montant individuel de la participation fixée en 2016 au titre de l'année 2017, soit un total de 32 782,34 € (86 élèves x 381,19 €),

DE VERSER le montant 32 782,34 € à l'école NOTRE-DAME ou son représentant légal, au titre de l'exercice 2017,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer que tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

